

**Extrait du registre des délibérations du
conseil municipal de la commune de
LA BATHIE**

Séance du 15 septembre 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la SAVOIE

Date de la convocation : 08 septembre 2023 Date d'affichage : 08 septembre 2023
Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 16 Nombre de membres présents : 10 Nombre de votants : 14
OBJET : Subvention complémentaire à l'ACSELB pour la classe de mer 2023 des élèves de CM2

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 15 septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

Présents : Mmes Joëlle BANDIERA, Stéphanie BOHN, Justine FECHOZ, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.
MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Frédéric BUENO, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Damien SANTON.

Absents : Mmes Armelle MOLINAS (procuration à M. Olivier JÉZÉQUEL), Corinne PAYOT, Élodie PIDDAT.
MM. Pascal BOUVIER (procuration à M. Jean-Pierre ANDRÉ), Frédéric MOLINAS (procuration à Mme Monique ROSSET-LANCHET), Pascal PESCHOT (procuration à M. Damien SANTON)

Madame Justine FECHOZ a été élue secrétaire de séance.

Par délibération du 31 mars 2023, le conseil municipal de la Bathie a décidé d'allouer une subvention de 7 500 € à l'association ACSELB sur la base prévisionnelle de 25 élèves de CM2 pour leur participation à la classe de mer prévue en octobre 2023.

Le nombre d'élèves en classe de CM2 à la rentrée scolaire 2023 s'élevant à 28, il convient d'allouer à l'ACSELB une subvention complémentaire de 900 €, correspondant à 300 € par élève non pris en compte dans la demande initiale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention complémentaire de 900 € pour la classe de mer 2023,
- **DIT** que la somme globale sera versée sur le compte de l'association ACSELB, imputée au compte 65748 et prévue au budget 2023

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 14

VOTE POUR : 14

VOTE CONTRE : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20230915-D03-15-09-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2023

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire
Monique ROSSET-LANCHET

